



“SAVOIR TROUVER DES PARTENAIRES QUAND C’EST NÉCESSAIRE”

Texte Saskia Van Puyvelde
Photos Jos Balcaen

Des représentants de cinq zones de police des arrondissements de Turnhout et Anvers, de la police de la route de Brecht, de la douane, des services fédéraux d'inspection de l'environnement ainsi que des collègues néerlandais des services d'inspection et du team régional environnement de la police néerlandaise du Brabant central et occidental ont uni leurs forces, le 25 mars 2009, lors d'une action internationale de grande envergure. Objectif : contrôler les transports de déchets transfrontaliers. Inforevue a jeté un œil avec eux dans les conteneurs.

TURNHOUT/BRUXELLES – La semaine du 23 mars 2009, la police locale, la police fédérale et une multitude de services d'inspection ont effectué différents contrôles sur des transports de déchets. Ceux-ci ont principalement eu lieu dans la région frontalière avec les Pays-Bas et une collaboration très étroite a été établie avec les services de police néerlandais. Le trafic de déchets, en particulier et la criminalité environnementale grave en général, figurent - de nouveau - parmi les priorités énoncées dans le plan national de sécurité (PNS) 2008-2011¹. Cette forme de criminalité peut avoir de lourdes conséquences sur la santé publique et l'environnement. Elle doit sa particularité au fait que le mobile des auteurs n'est pas la pollution de l'environnement en soi. En réalité, les dégâts sur le plan écologique sont plutôt des 'dommages collatéraux'. Face à la volonté croissante de notre société de protéger l'environnement, l'élimination et le traitement de nos déchets sont soumis à des normes de plus en plus sévères. Le non-respect des règles en vigueur génère des gains colossaux pour les contrevenants, et ce sont précisément ces gains qui constituent leur principale motivation.

Mise au point

Le Service environnement de la Direction de la lutte contre la criminalité contre les biens (DGJ/DJB-Environnement) axe ses activités sur six flux de déchets à risque : les déchets liquides, les déchets qui échouent dans la chaîne alimentaire humaine ou animale, les déchets soumis à l'obligation de reprise, la protection du sol contre les mélanges de terre, l'amiante et les HCFC². Afin d'améliorer l'image et de mettre en contact le fonctionnaire de police sur le terrain avec les bonnes personnes ou instances, le Service environnement participe de temps à autre à des actions de contrôle. La collaboration doit impliquer divers partenaires : toutes sortes de services et directions de la police fédérale comme la Direction de coordination et d'appui (DCA), les zones de police locale, la douane et différentes administrations régionales, fédérales, européennes ou internationales. Le 25 mars dernier, Inforevue a pu participer à une action de grande envergure dans la région de Turnhout. "Elle figurait à l'agenda

du Benelux", déclare la commissaire Carla Meessens de la DCA de Turnhout. "Les participants du côté belge étaient les zones de police Regio Turnhout, Noorderkempen, Geel/Laakdal/Meerhout, Balen/Dessel/Mol et Noord ainsi que la police de la route de Brecht. La collaboration internationale s'est concrétisée par la constitution de patrouilles mixtes. Les contrôles avaient pour principal objectif le respect effectif du règlement européen (CE) relatif aux transports transfrontaliers de déchets au sein, vers et à partir de la Communauté européenne (RETD) ainsi que la réglementation portant sur le transport de déchets en Belgique et aux Pays-Bas.

Le deuxième objectif était l'intervention réellement verbalisante à l'encontre des contrevenants. La politique de verbalisation de l'arrondissement de Turnhout, le parquet de 's-Hertogenbosch et les services d'inspection VROM donnent à cet égard les lignes directrices."

"Les contrôles se déroulent suivant un plan à étapes", poursuit-elle. "On commence par demander au chauffeur tous les documents de chargement. Sur la base de ceux-ci, nous établissons s'il s'agit d'un transport de déchets transfrontalier. Le cas échéant, le chauffeur doit présenter la 'lettre de convoyage' et, pour terminer, le document qui accompagne les déchets est contrôlé."

"Les conteneurs sur le côté !"

BEERSE – Un poste de contrôle s'est établi à proximité d'une entreprise de travail du cuivre. L'inspecteur principal Marco Cocx, de la zone de police Regio Turnhout, et son équipe font arrêter tous les poids lourds qui arrivent à fond de train et dont on soupçonne qu'ils transportent des déchets. Marco : "Des camions du monde entier arrivent ici. La présence de conteneurs indique qu'il s'agit d'un transport de



déchets. Nous axons spécifiquement nos contrôles sur les déchets : trois documents doivent être en ordre en plus des documents de bord habituels qui doivent se trouver dans n'importe quel véhicule. Nous vérifions aussi si le chauffeur respecte bien les temps de conduite et de repos à l'aide du tachygraphe numérique ou des disques. La douane se trouve ici en renfort et effectue essentiellement un contrôle au niveau des taxes."

"En effet", déclare Luc Soffers de la douane. "Notre travail consiste à vérifier si les camions belges sont en ordre avec la taxe de circulation (obligatoire à partir de 3,5 tonnes) et si le camion dispose de l'eurovignette (obligatoire à partir de 12 tonnes). Les camions étrangers ont uniquement besoin de cette eurovignette pour circuler sur les autoroutes tandis que les camions belges doivent l'avoir sur l'ensemble des routes. En introduisant tout simplement le numéro de plaque dans le PC, on voit directement si la taxe de circulation a été payée, et pour le contrôle de l'eurovignette, on fait appel à un petit dispositif qui peut tenir dans la main et dans lequel nous introduisons aussi le numéro de plaque. Nous vérifions également s'ils ne roulent pas avec du mazout de chauffage." "Lorsqu'un transport de déchets n'est pas en ordre", poursuit Marco Cocx, "nous dressons un procès-verbal et nous appelons l'inspection de l'environnement. Cet organe peut prendre différentes mesures : renvoyer le transport, se charger du dossier, procéder au déchargement, prendre des mesures coercitives, etc. À ce moment, il devient l'instance compétente."

RÉSULTATS

La semaine du 23 mars dernier, des dispositifs de contrôle ont été installés dans les régions de Gand, Bruges et Turnhout. Dans cette dernière région, le 25 mars, 20 personnes, 87 transports lourds et 29 transports d'engrais ont été contrôlés au total. Les services de police ont rédigés 25 EMD, deux procès-verbaux et une perception immédiate pour infractions de roulage diverses. Dans la région de Gand, nous signalons la découverte d'environ 2 000 tonnes de déchets d'aluminium dans le port gantois, qui a fait surface après que la police de la route a arrêté un transport illégal de poussières d'aluminium.

"Ne dresser aucun procès-verbal en Belgique"

LILLE – Anja Van Deursen travaille depuis 2002 au sein du team régional environnement néerlandais de la police du Brabant central et occidental et participe pour la première fois à une action internationale. "La mission est claire", déclare-t-elle. "Nous contrôlons les transports de déchets tant nationaux qu'internationaux et vérifions si tous les documents sont en ordre, quels types de déchets ils transportent et vers quelle destination."

En Belgique, elle ne peut pas établir de procès-verbal, ce qui n'est bien entendu pas le cas aux Pays-Bas – où elle fera sous peu partie d'un autre dispositif. "C'est agréable d'encourager la collaboration mutuelle, de savoir trouver des partenaires en cas de besoin", conclut-elle. "Je vois aussi comment les collègues belges s'y prennent. Il y a toujours quelque chose à apprendre de l'autre."

"Une crise perceptible"

MERKSPLAS – Au poste de contrôle de Merksplas, on trouve Jan Tielens, contrôleur de transports de déchets à l'Inspection

fédérale de l'environnement (IFE) du SPF Santé publique. Un accord de coopération conclu avec les Régions le rend compétent non seulement pour faire les constatations pour le transit, mais aussi celles pour l'importation et l'exportation. "La crise dans l'industrie métallurgique se fait sentir : il y a de 20 à 25 % de transports de déchets en moins du fait que l'émission de déchets métalliques est tout simplement moindre." Avec Jan, les policiers contrôlent, entre autres, un tracteur transportant du lisier. Le chauffeur doit être en possession de deux documents, dont le document d'épandage de lisier. Le contrôle s'avère positif et la police rédige un 'écomessage déchets' (EMD), du reste appelé formulaire ATC (*Afval Transport Controle*) aux Pays-Bas. Le Service environnement obtient ainsi une image des flux de déchets en Belgique et la boucle est bouclée. ■

¹ Lire aussi l'Infodoc 155 de mars 2009 et l'Infodoc 132 de janvier/février 2007.

² Combinaison chimique de chlore, de fluor, de carbone et d'hydrogène que l'on trouve entre autres dans les congélateurs et qui attaquent la couche d'ozone.

L'INTÉRÊT DE L'IMAGE

Un formulaire 'écomessage déchets' (EMD) doit être rempli par les fonctionnaires de police de première ligne (au niveau local ou fédéral) chaque fois qu'ils contrôlent un transport de déchets. Cet EMD est ensuite transmis au Service environnement de la Direction de la lutte contre la criminalité contre les biens (DGJ/DJB-Environnement). Pour établir une image des flux de déchets en Belgique, les membres de ce service sont dépendants de ces EMD. Sur base des données figurant sur ce document, on vérifie si le transport en question était en infraction ou non. Le service informe ensuite le rédacteur de l'écomessage du résultat de la vérification afin qu'il dresse, le cas échéant, procès-verbal. Toutes les données consignées sur l'EMD sont du reste introduites dans une banque de données, à partir de laquelle on peut réaliser des analyses opérationnelles et/ou stratégiques spécialisées ainsi qu'identifier les groupes et comportements à risque. Concrètement, les analystes tentent de déterminer quelles sont les sociétés ou les personnes dont les noms reviennent le plus souvent et qui sont donc susceptibles de se livrer à des activités illégales. Les analyses ont également pour objectif de faire la lumière sur le mode opératoire des auteurs : transport de chargements à des moments précis à bord de camions d'un type particulier, recours à des techniques précises afin d'échapper aux contrôles, etc. Les résultats sont transmis aux unités de police sur le terrain afin qu'elles poursuivent l'enquête.

